

Domaine Public

Version PDF de l'édition électronique du 26 janvier 2007

Sommaire

L'Office fédéral de l'agriculture estime qu'environ la moitié des multiples formes d'aide au marché va aux transformateurs. La controverse sur les destinataires des subsides donne des arguments au gouvernement qui, en diminuant cette forme d'intervention publique, compte réduire les montants que reçoivent les industriels.

Chaque fait divers suscite une proposition de modification législative. Lorsque la presse relève que l'auteur d'un délit avait été récemment naturalisé, l'UDC évoque une naturalisation «à l'essai» que son conseiller fédéral s'empresse d'étudier. Lorsque les médias mettent en exergue l'origine des délinquants, on parle de rétablir l'expulsion pénale. Le pire est que ces ballons d'essai suscitent le débat alors qu'ils sont juste bons à se dégonfler comme des baudruches.

La suppression de l'IFD, revendiquée par les radicaux suisses, est invendable en raison du transfert de la charge fiscale - les gains substantiels réalisés par les plus riches étant financés par tous les autres contribuables, y compris les plus pauvres. De plus l'impôt frappe aussi les personnes morales. Dans les cantons qui pratiquent à fond la concurrence fiscale, l'IFD maintient une imposition minimale de base. La supprimer rendrait la position suisse encore plus indéfendable à Bruxelles.

Globalisation rime de plus en plus avec concentration. Et donc aussi avec fusions et acquisitions. Ces opérations, qui font le beurre des juristes, banquiers et conseils spécialisés, se multiplient en Suisse comme ailleurs.

A l'ombre de Migros et Coop, des milliers de détaillants indépendants vendent beurre et salades loin des supermarchés urbains.

Aujourd'hui la promotion des énergies renouvelables et la nécessité d'économiser l'énergie relèvent du discours politiquement correct. Mais les actes ne suivent pas et la Suisse est à la traîne.

Ivo Kummer dirige les Journées cinématographiques de Soleure depuis dix-sept ans: une longévité hors du commun.

Les Etats-Unis parasitent notre vie, nous méritons la nationalité de l'empire.

Les subventions agricoles qui échappent aux paysans

Albert Tille

Quelque 20% des subventions agricoles ne vont pas aux paysans et se dirigent dans les caisses des intermédiaires. Ces chiffres viennent d'être publiés par le groupe de travail interprofessionnel «Avenir de l'agriculture suisse». L'Office fédéral de l'agriculture confirme, mais nuance. Le secteur en aval de l'agriculture ne conserverait que 10% des sommes que Berne débourse pour soutenir l'agriculture. De quoi indigner les paysans ? Pas vraiment. Jacques Bourgeois, directeur de l'Union suisse des paysans, défend le système. Ces réactions, a priori surprenantes, sont étroitement liées à la réforme «Agriculture 2011» en examen devant le parlement.

Au centre de la controverse: l'équilibre entre paiements directs et soutien au marché. Pour se conformer aux exigences internationales, le Conseil fédéral propose d'augmenter les paiements non liés à la production et de diminuer drastiquement les subsides pour abaisser le prix des produits. Les agriculteurs ne sont pas d'accord. Ils ne refusent pas les paiements directs qui représentent déjà plus de deux tiers de l'aide fédérale. Mais ils préfèrent tirer leurs revenus de la vente de leurs produits. Ils ont gagné une première manche devant le Conseil des Etats qui, en décembre, a rétabli une bonne partie des soutiens au marché. Ils espèrent que le Conseil national fera de même.

Les paiements directs, comme leur nom l'indique, sont versés directement aux agriculteurs. Ils ne vont pas dans la caisse des intermédiaires. Il en va autrement des mesures de soutien au marché. La Confédération verse des subsides pour transformer les déchets carnés en farine ou en combustible. Les fabricants de chocolat ou de biscuits qui exportent leurs produits touchent des indemnités parce que les matières premières suisses sont plus chères. L'Office fédéral de l'agriculture estime qu'environ la moitié des multiples formes d'aide au marché va aux transformateurs. La controverse sur les destinataires des subsides donne donc des arguments au gouvernement. En réduisant cette forme d'intervention publique, les montants qui vont aux industriels diminueront d'autant. En revanche la polémique tombe mal pour les agriculteurs. Si une bonne partie des subsides pour l'écoulement des produits reste aux intermédiaires, les paysans en profitent indirectement en produisant plus. Et ce n'est pas le moment de critiquer la forme d'aide même qu'ils s'efforcent de défendre devant le parlement.

Naturalisations : des Suisses «à l'essai»

Alex Dépraz

Chaque fait divers suscite une proposition de modification législative. Lorsque la presse relève que l'auteur d'un délit avait été récemment naturalisé, l'UDC évoque une naturalisation «à l'essai» que son conseiller fédéral s'empresse d'étudier. Lorsque les médias mettent en exergue l'origine des délinquants, on parle de rétablir l'expulsion pénale. Le pire est que ces ballons d'essai suscitent le débat alors qu'ils sont juste bons à se dégonfler comme des baudruches.

La naturalisation «à l'essai» d'abord. Ne devient pas helvète qui veut. La naturalisation ordinaire tient du parcours du combattant. Elle obéit non seulement à des exigences fédérales mais aussi à des conditions supplémentaires fixées par les cantons et même parfois par les communes. Certains privilégiés peuvent échapper à l'impitoyable test de la fondue mais, pour obtenir la naturalisation facilitée, il faut néanmoins montrer patte blanche, ou comme le dit plus prosaïquement la loi, «se conformer à la législation suisse» et «ne pas compromettre la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse». Les moyens de rejeter la demande de naturalisation d'un délinquant ne manquent donc pas.

Le retrait de la nationalité est également prévu par la loi si la conduite du ressortissant helvétique «porte une atteinte grave aux intérêts et au renom de la Suisse». Les conditions sont restrictives. Le retrait n'est possible que pour les doubles nationaux car le droit international interdit qu'un Etat crée des apatrides. Ensuite, la détermination de la nationalité doit obéir à des impératifs de sécurité du droit: les autorités suisses et surtout étrangères doivent pouvoir se fier aux passeports. Retirer la nationalité plus largement n'est guère praticable.

La voie pour concrétiser l'idée d'une «naturalisation à l'essai» est donc plus qu'étroite. L'UDC n'en a de toute manière pas besoin. Ce parti est en effet à l'origine d'une initiative populaire qui demande que toute naturalisation puisse avoir lieu par la voie des urnes et sans possibilité de recours (cf. ci-dessous). La naturalisation devrait être le seul fait du peuple souverain, qui se fonde sur des critères parfois douteux. La pratique d'Emmen, sanctionnée par le Tribunal fédéral, l'a d'ailleurs démontré. Or exiger que la naturalisation soit délivrée à l'essai, ou après une période d'observation, impliquerait précisément de définir des critères et d'en contrôler l'application. C'est exactement ce qu'implique la jurisprudence du Tribunal fédéral qu'un projet de loi déjà adopté par le Conseil des Etats veut concrétiser. Le rapport commandé à l'Office des migrations pourrait donc tenir en quelques lignes: il suffit d'appliquer la loi et d'en faire contrôler l'application par les tribunaux.

Lorsque la personne à mettre au pilori n'est pas suisse mais de nationalité étrangère, c'est l'expulsion du territoire qui est réclamée. Le droit ne la prévoirait plus. C'est faux. La révision de la partie générale du Code pénal, entrée en vigueur le 1er janvier, a certes supprimé la possibilité pour le juge pénal de prononcer l'expulsion du territoire du délinquant étranger (ce qu'on appelle communément la «double peine»). Pourquoi? Si l'on se réfère au Message du Conseil fédéral (p. 124), il arrivait fréquemment que cette mesure entre en conflit avec l'expulsion prononcée par l'autorité administrative. Et contrairement à ce que l'on peut penser, l'administration se montrait plus sévère que les

juges pénaux. Au final, il pouvait arriver qu'une personne qui n'avait pas été expulsée de manière ferme par le tribunal qui l'avait condamnée soit tout de même reconduite à la frontière après une décision administrative. Le législateur a donc renoncé à l'expulsion pénale. Il a par contre, avec la bénédiction du peuple, encore durci la loi sur les étrangers: la condamnation à une peine privative de liberté de longue durée est un motif de révocation des autorisations de séjour et d'établissement (art. 62 et 63). Autrement dit, si un étranger commet un grave délit et est condamné à une peine privative de liberté, il peut parfaitement se voir retirer le droit de rester en Suisse. La loi permet donc d'expulser de jeunes étrangers qui ne respectent pas l'ordre juridique suisse.

Pour en savoir plus sur la révision de la procédure de naturalisation

Le 9 juillet 2003, le Tribunal fédéral a rendu deux arrêts déterminants sur la naturalisation :

- les juges fédéraux ont annulé une décision de naturalisation prise par les citoyens de la commune d'Emmen pour cause de discrimination (ATF 129 I 217)
- les juges fédéraux ont annulé une initiative de l'UDC de la ville de Zurich qui demandait la naturalisation par les urnes (ATF 129 I 232).

La réaction politique a été très virulente. L'UDC a également déposé une initiative populaire qui s'attaque surtout à la garantie d'un droit de recours contre l'organe déterminé par le droit cantonal ou communal pour accorder la naturalisation. L'initiative a abouti d'extrême justesse (100'038 signatures valables !). Le Conseil fédéral propose aux Chambres fédérales de soumettre au vote cette initiative avec une recommandation de rejet. Le gouvernement s'appuie notamment sur la révision de la loi sur la nationalité en cours pour motiver son rejet (cf. le commentaire de Jean-Daniel Delley in DP 1708 – Edito).

Plusieurs initiatives parlementaires ont été déposées suite aux arrêts du Tribunal fédéral du 9 juillet 2003. La proposition de loi de la commission des institutions politiques (CIP) du Conseil des Etats (rapport et proposition de loi) fait suite à une initiative Pfisterer qui demandait que le législateur clarifie la situation juridique et concilie les procédures traditionnelles de naturalisation avec les principes de l'Etat de droit. Après que cette proposition a reçu un accueil favorable en consultation et que le Conseil fédéral l'a approuvée, le Conseil des Etats a accepté cette modification de la loi le 14 décembre 2005. Le dossier est actuellement pendant au Conseil National.

Une initiative déposée par la conseillère nationale Markwalder Bär, actuellement pendante, demande l'interdiction de la naturalisation par voie de scrutin populaire et des garanties de procédure. La radicale bernoise a toutefois retiré son initiative le 12 mars 2006. Il semble donc que la révision de la loi en cours fasse l'objet d'un assez large compromis politique.

La réglementation proposée s'inspire notamment de la loi schwytzoise. En effet, le canton de Schwyz a modifié sa procédure par voie d'ordonnance pour confier à l'assemblée communale la possibilité de refuser par vote à mains levées une naturalisation pour autant qu'une demande motivée de rejet préalable a été déposée

(texte de la réglementation schwytzoise). Saisi, le Tribunal fédéral a confirmé la constitutionnalité de cette législation cantonale dont s'est largement inspirée la CIP du Conseil des Etats (ATF 130 I 140).

Le canton de Vaud a récemment adapté sa législation en confiant toutes les décisions de naturalisation à l'exécutif communal et en envisageant une voie de recours auprès d'une instance judiciaire, comme le prévoit d'ailleurs l'article 69 de la nouvelle Constitution cantonale. La loi indique que la municipalité peut s'adjoindre l'aide d'une commission de naturalisations, composée de représentants de l'autorité législative communale, pour mener les auditions des candidats (art. 13).

La question de la nature politique ou administrative de la naturalisation et de la légitimité de l'intervention du Tribunal fédéral fait l'objet d'une querelle d'experts dont le rapport de la CIP fait état (Cf. les textes de la conférence du C2D Centre d'études et de documentation sur la démocratie directe de l'Université de Genève – Naturalisations par vote populaire : la démocratie directe face à ses limites).

Les radicaux bradent l'impôt fédéral direct

André Gavillet

Le climat politique genevois n'est pas très sain. En organisant à Genève l'assemblée des délégués chargée d'approuver le programme électoral du parti, les radicaux prenaient un risque: celui de la contagion. Et ça n'a pas manqué. Ils se sont enrhumés du cerveau. Ils proposent, eux qui par Hans-Rudolf Merz ont la responsabilité de gérer les finances fédérales, de supprimer l'impôt fédéral direct (IFD). Politiquement la proposition est invendable en raison du transfert de la charge fiscale - les gains substantiels réalisés par les plus riches étant financés par tous les autres contribuables, y compris les plus pauvres. L'idée n'ira donc pas plus loin que son effet d'annonce médiatique.

Mais il est un point que n'ont pas relevé les commentateurs. L'IFD frappe aussi les personnes morales. Dans les cantons qui pratiquent à fond la concurrence fiscale, l'IFD maintient une imposition minimale de base. Supprimer l'IFD rendrait la position suisse encore plus indéfendable à Bruxelles. Le radical Hans-Rudolf Merz pourrait organiser une nouvelle tournée de ses alliés européens pour leur expliquer la pensée politique du parti radical suisse. Ajoutons que, contrairement à ce qu'on pourrait croire, les cantons qui pratiquent la sous-enchère fiscale tiennent à l'IFD qui leur assure un gain constitutionnellement garanti, puisque le 15% de cet impôt leur est ristourné.

Ce qui inquiète dans ce manque de tenue gouvernementale des radicaux suisses, c'est la difficulté de réussir un programme minimum pour la prochaine législature. Il est vrai que la Suisse dispose d'une marge d'augmentation de la TVA. Mais elle doit être utilisée prioritairement pour assurer le financement de notre sécurité sociale (AI, AVS, LAMal). Une telle décision est la clé de voûte d'un accord gouvernemental. Le PDC et le PS pourraient s'y rallier. Les radicaux ne se révèlent pas prêts à entrer en matière.

Rachats et fusions d'entreprises à l'envi

Yvette Jaggi

Globalisation rime de plus en plus avec concentration. Et donc aussi avec fusions et acquisitions. Ces opérations, qui font le beurre des juristes, banquiers et conseils spécialisés, se multiplient en Suisse comme ailleurs. Bien entendu, les mariages plus ou moins arrangés et les enlèvements plus ou moins consentis s'organisent de plus en plus souvent par-dessus les frontières nationales.

Comme la plupart des phénomènes économiques et financiers, les fusions, acquisitions et autres formes de coopération interentreprises se produisent par vagues. En Suisse, les périodes fastes restent 1981/83, avec le passage du cap des 200 opérations par an et 1989/90, où l'on en dénombra plus de 500. Un sommet qui n'a plus été dépassé jusqu'en 2005 et surtout 2006, année de tous les records: 586 opérations concernant des entreprises installées en Suisse, dont 459 rachats, fusions et prises de participation. Dans 44% des cas, la société repreneuse achète à l'étranger, dans 23% des cas, c'est une société étrangère qui fait son marché en Suisse et, dans le tiers restant, l'affaire se conclut entre sociétés domiciliées en terre helvétique, une solution «nationale» de moins en moins fréquente.

L'an dernier, La Poste, Phonak, Givaudan, Swiss Re et surtout Xstrata se sont montrées les plus «acheteuses», reprenant chacune pour plusieurs milliards des entreprises réalisant des centaines de millions de chiffre d'affaires, avec un effectif de plusieurs milliers de personnes. Inversement, les plus grosses ventes à l'étranger ont été celles de SR Technics à Dubai Aerospace Enterprise et de la Winterthour Assurances à la compagnie française Axa.

Ces derniers temps, les raiders autrichiens ont fait preuve d'une agressivité particulière, MM. Georg Stumpf et Ronny Pecik s'offrant des options et participations en nombre, notamment des groupes industriels Oerlikon, Saurer et Ascom.

Ce que voyant, le conseiller national radical bernois Johann Schneider-Ammann, par ailleurs président de l'organisation faîtière de l'industrie Swissmem, a réussi ce 23 janvier à faire passer en commission, par 22 voix sur 23, un amendement tendant à sanctionner très sévèrement toute violation du principe de publicité. Par quoi il faut comprendre le devoir d'annoncer toute prise de participation au capital de sociétés suisses, dès que cette acquisition correspond à «près de 10% des droits de vote». Intéressante proposition de défense nationale économique, entrant en conflit direct avec la politique de la concurrence, comme dans le cas Migros-Denner.

Affaire à suivre lors de la session parlementaire de mars prochain, quand le Conseil national débattrà du projet de loi sur la surveillance des marchés financiers.

La vie palpitante des épiceries à l'ombre de Migros et Coop

Marco Danesi

Hans Liechti, directeur de Velede, l'association qui défend les intérêts des «autres» détaillants, fait confiance à Philippe Gaydoul. Malgré l'arrivée de Migros, et tant qu'il sera à la tête de Denner (trois ans encore), le jeune PDG n'abandonnera pas les satellites «inventés» par son grand-père. Karl Schweri croyait à l'avenir des petits magasins, à côté des supermarchés urbanisés. Surtout dans les régions rurales ou montagnardes.

Trente ans plus tard, certes à l'ombre du duopole qui occupe désormais les trois quarts du marché de l'alimentation et otages d'une guerre des prix qui réduit leurs marges, 3500 épiceries, superettes à la française, ou shops anonymes, quadrillent la Suisse. Et se partagent 15 à 16% du panier de la ménagère. A la barbe d'une lente érosion, creusée également par des consommateurs versatiles, les indépendants tiennent bon, assure le rapport 2005 de ProMarca, Union suisse de l'article de marque. Ils font même preuve d'audace quand ils développent le commerce en ligne, via le web, défiant LeShop et Migros.

En revanche, Hans Liechti reconnaît que la branche est saturée. Il n'y a plus de terres vierges à conquérir. Il faut se contenter de grossir en s'emparant des concurrents. Acquisitions et alliances, restructurations et faillites secouent le monde des petites enseignes. Si bien que la concentration s'intensifie d'année en année. Les surfaces de vente s'agrandissent aux dépens des échoppes d'autrefois, minuscules et étriquées, tandis que les chiffres d'affaires stagnent ou augmentent à peine. Finalement seuls quelques groupes exercent leur emprise sur le secteur.

Le directeur de Velede rappelle volontiers que les petites enseignes vivent de la proximité avec leurs clients. Chassées des villes et des agglomérations colonisées par super et hypermarchés, elles se réfugient dans les communes éloignées des circuits urbains. La nécessité se transforme d'ailleurs en stratégie de vente: le terroir devient une valeur ajoutée et la convivialité une denrée toute aussi importante que le pain frais chaque matin. Bref, proche et authentique à des prix abordables. Parfois meilleur marché que Coop ou Migros. Comme celui du beurre acheté directement aux paysans voisins, étranger aux frasques de Floralp et de ses concurrents. Ou celui des produits de nettoyage de marques inconnues, importées en marge des circuits officiels. Même si la force de frappe publicitaire des deux géants étouffe le marketing artisanal des indépendants. Et s'ils doivent toujours lutter contre le préjugé de cherté qui leur colle injustement à la peau.

Les réseaux des indépendants

PAM/Valrhône, contrôlée par La Valaisanne Holding SA fondée en 2004, domine la Suisse romande après une ascension fulgurante. En 2005, elle a repris Usego, Primo et Vis-à-vis à Bon appétit Group, appendice helvétique de Rewe, colosse allemand de la distribution. La société, propriétaire des magasins du même nom (218) et autres Pick & Pay et marchés Flag de ce côté-ci de la Sarine, fournit aujourd'hui un peu plus de 300 comptoirs indépendants forte de la ligne Leader Price du Français Casino.

En Suisse alémanique, outre les satellites Denner, Volg, Spar et Treffpunkt se disputent le territoire. Volg diffuse les produits de Fenaco qui regroupe 365 coopératives agricoles (les Landi). La chaîne comptabilise près de 800 points de vente dont 160 franchises, emploie 4500 personnes et dépasse le milliard de chiffre d'affaires. A son tour, en 2005, elle a intégré dans son giron les activités alémaniques d'Usego, soldé par Bon Appétit.

Spar, établi à Saint-Gall, détient la licence pour toute la Suisse de l'entreprise née au Pays-Bas qui administre des milliers de supermarchés aux quatre coins de la planète. Elle gère des adresses propres et fournit à son tour des indépendants. En tout, elle aligne 325 enseignes.

Treffpunkt, lancé par Pro Trade and Retail AG dans le canton de Zurich, contrôle une centaine de mini-discounts. Depuis six mois le label partage avec Valrhône logistique et marketing pour le bonheur de leurs réseaux respectifs (317 magasins en tout), surtout du système Proxi, imaginé à Sion, dont les conditions d'affiliation sont moins exigeantes que pour PAM.

Il reste encore Marktplatz qui regroupe depuis 2005 une septantaine de détaillants de la région de Lucerne, tous anciens clients d'Usego.

Au Tessin, c'est la société italienne CRAI qui règne. Elle exporte les trésors gastronomiques de la péninsule ainsi qu'une vaste gamme d'articles de nettoyage sur les rayons de cent «bottegai» du Sud des Alpes.

Les stations-service représentent un cinquième des 3500 commerces répertoriés. Et les véritables indépendants, c'est-à-dire les détaillants à leur propre compte et non pas gérants d'un magasin appartenant à une société - ne sont que la moitié, environ 1600, dont quelques-uns se débrouillent seuls à l'écart des licences octroyées par les fournisseurs.

Combiner économies d'énergie et ressources renouvelables

Jean-Daniel Delley

Les grandes manœuvres sur le terrain de la politique énergétique ont commencé. Encouragés par les incertitudes quant à l'approvisionnement et aux prix des énergies fossiles et par la pénurie annoncée d'électricité, les nucléocrates donnent de la voix. Ils tiennent pour une donnée de fait la croissance annuelle de 1 à 2% de la demande en électricité et minimisent le potentiel des énergies renouvelables et des économies.

En mars 2006, le directeur de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) annonçait une pénurie d'électricité à l'horizon 2020. Neuf mois plus tard, s'appuyant sur un scénario catastrophe cumulant tous les événements défavorables, il avançait l'échéance à l'hiver 2012. Swisselectric, qui regroupe les principaux fournisseurs d'électricité, situe le point de rupture entre 2012 et 2015.

La conjoncture est favorable à une relance de l'industrie nucléaire. La situation au Moyen-Orient tout comme les sautes d'humeur des dirigeants russes ne peuvent qu'inquiéter le consommateur. A quoi s'ajoutent la mise hors service des plus anciennes centrales atomiques et l'échéance des droits de tirage helvétiques sur le nucléaire français. Et le réchauffement climatique vient à l'aide des pro-nucléaires, soucieux de maîtriser les émissions de CO₂. Les mêmes qui ont tout fait pour saboter la taxe sur ces émissions !

Aujourd'hui la promotion des énergies renouvelables et la nécessité d'économiser l'énergie relèvent du discours politiquement correct. Mais les actes ne suivent pas et la Suisse est à la traîne. Les électriciens, c'est leur métier, misent sur une production accrue et dictent l'agenda politique. Dans l'attente de pouvoir mettre en service la prochaine centrale nucléaire – vingt ans au moins -, ils tablent sur le gaz. Mais le parlement, soudain très préoccupé par le réchauffement climatique, veut lourdement taxer cette solution, afin qu'elle reste transitoire et ne concurrence pas à terme le nucléaire.

Pourtant l'Académie des sciences techniques, dans un récent rapport, considère qu'à l'horizon 2050 une société à 2000 watts – le tiers de nos besoins actuels pour des prestations équivalentes – est techniquement réalisable et économiquement supportable. A cette échéance les trois quarts de nos besoins pourraient être couverts par des énergies renouvelables indigènes. Cette affirmation repose sur de solides calculs et se traduit par un plan qui précise notamment le nombre d'installations à construire, le montant des investissements nécessaires et les conséquences sur les coûts de l'énergie. Cette double action – énergies renouvelables et efficacité énergétique – nécessite une subtile combinaison d'incitations et de prescriptions. 20% des nouveaux bâtiments sont conformes au standard Minergie, pourquoi pas tous ? Véhicules et appareils de toutes sortes à basse consommation sont disponibles. Le solaire thermique également. Ne manque qu'un plan, des objectifs précis et des mécanismes financiers et prescriptifs pour déclencher de nouveaux comportements d'achat et de consommation.

Un long métrage sans fin

Marco Danesi

Ivo Kummer, directeur des Journées de Soleure fait de la résistance: il se bat contre le duo Couchepin-Bideau et contre les années qui passent. D'une part, il déplore «le cinéma populaire de qualité» quand la Confédération rechigne toujours à financer correctement la production cinématographique du pays. De l'autre, il dirige depuis dix-sept ans la manifestation soleuroise et il ne semble pas disposé à la quitter. Dans les deux cas et pour faire court, il mène la rescousse des «vieux», fatigués du jeunisme optimiste à courte vue, entiché de glamour et de box office, laisse-t-il entendre.

Ivo Kummer préfère les biotopes rares et le long terme. Producteur, il aime les films suisses enracinés, vraiment d'ici, et le développement durable des talents. Il faut du temps pour fabriquer une œuvre, patience et fidélité. Les vellétés du couple confédéral l'agacent autant que l'envie de faire vite qui anime leur amour du coup de sac permanent. La révolution par le haut, administrée par des fonctionnaires aux ordres d'un monarque éclairé et de son ministre, risque d'aboutir à la terreur. Alain Tanner s'en inquiète. Ivo Kummer aussi. L'un et l'autre savent que la révolte véritable part du bas. Fils des années soixante, Tanner cinéaste, Kummer enfant, ils se méfient du palais qui pilote l'insoumission, voire la transgression.

C'est peut-être pour ça qu'Ivo Kummer tient bon depuis dix-sept ans, une longévité d'une autre époque, d'autres régimes. Le cinéma qu'il aime semble en danger. Ce n'est pas le moment de passer la main, alors que des ennemis nouveaux promettent de belles bagarres. Et pourraient avoir envie tôt ou tard de bouleverser la mécanique éternelle des Journées de Soleure.

Nous sommes tous américains

Jacques Guyaz

La mort de l'abbé Pierre provoque un tsunami médiatique. Partout? Regardons le télétexte dans ses différentes déclinaisons. Pas un mot sur l'abbé Pierre dans la version alémanique, pas plus d'ailleurs que dans la presse de langue allemande. En fait les univers médiatiques francophones et germaniques sont quasiment hermétiques l'un à l'autre... y compris en Suisse bien sûr. Les célébrités d'un espace linguistique sont le plus souvent de parfaits inconnus dans l'espace d'à côté.

L'univers américain seul impose à tous ses vedettes, ses *pipoles* et ses politiques. Les Romands seraient bien empruntés de citer le nom d'un seul ministre d'Angela Merkel ou de mentionner quels sont les débats qui passionnent les alémaniques en ce moment, mais nous savons tout de Barack Obama et d'Hillary Clinton. Il serait temps d'en tirer les conséquences, de réactualiser l'édit de Caracalla et d'accorder à tous la citoyenneté de l'empire, autrement dit des Etats-Unis.